

L'articulation entre les politiques sportives fédérales et locales: une analyse des enjeux par la sociologie de l'action publique dans le contexte de réforme de la gouvernance du sport en France

1. Contexte et objet de recherche

Le 13 septembre 2017, la ville de Paris s'est vu attribuer à Lima (Pérou) l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (JOP 2024). L'accueil de ce grand événement sportif international (GESI) sur le territoire français a été largement présenté comme une opportunité d'engendrer une dynamique favorable au développement de la pratique sportive en France et de promouvoir le modèle français d'organisation du sport. Le Gouvernement a dévoilé son ambition de « réussir » ces Jeux et de profiter de l'occasion pour « faire de la France une nation sportive »¹. Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) a également fait savoir sa volonté que ces Jeux puissent être ceux « de tous les Français² » et que l'ensemble des acteurs du sport puissent mettre cet événement au service de leurs objectifs de développement.

L'année 2017 correspond également à l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en qualité de Président de la République française. Nommée ministre des Sports, l'ancienne athlète Laura Flessel a été chargée de lancer une « réforme de gouvernance » du sport, que sa successeuse Roxana Maracineanu a continué de conduire. Parmi les nombreux « problèmes » identifiés dans le modèle d'organisation du sport français (voir rapport Bayeux Lefevre, août 2018), la question de la **cohérence, voire de l'efficience de l'action publique en matière de sport** dans un contexte contraint (réduction des dépenses publiques, nécessaire adaptation à l'évolution des pratiques, modalité et lieux de pratique sportive, problématiques de sédentarité, etc.) a été largement mise en avant. Ces réflexions ont abouti à la naissance le 24 avril 2019 de l'Agence Nationale du Sport (ANS) chargée de concevoir la politique sportive du pays en matière de haute performance et de développement des pratiques. L'originalité du dispositif réside dans la constitution de cette Agence où l'État partage désormais son pouvoir de décision avec les fédérations sportives et les collectivités territoriales, respectivement représentées au conseil d'administration à hauteur de 30%, ainsi qu'avec le monde économique et social.

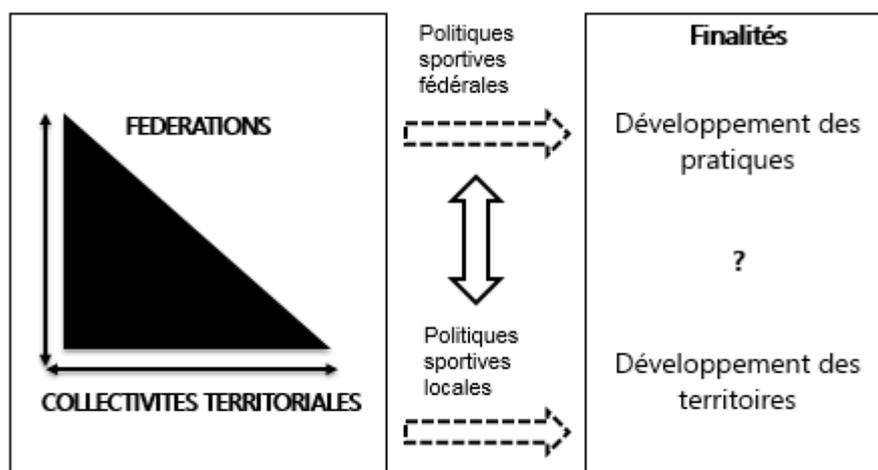
Du point de vue des réformateurs, cette évolution du modèle doit en premier lieu passer par un **meilleur alignement entre les stratégies de développement des fédérations sportives et les politiques sportives locales** (voir Charrier et Lapeyronie, 2020). En effet, les 117 **fédérations sportives**

¹ Ces propos ont été tenus par le Président de la République Emmanuel Macron lors d'un discours devant les acteurs de la candidature de Paris 2024 le 15 septembre 2017 au Palais de l'Élysée.

² C'est l'un des engagements que prend le COJOP sur son site internet www.paris2024.org.

françaises mènent des stratégies de développement de la pratique sportive puisque l'État reconnaît leur participation à la « mise en œuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives³ ». Elles cherchent à développer la pratique d'une ou de plusieurs disciplines par l'augmentation du nombre de leurs licenciés, l'amélioration des résultats des équipes de France dans les compétitions internationales, ou encore la bonne organisation de la pratique sportive (dans la majorité des cas compétitive) des disciplines dont elles ont la gestion. Dans cette perspective, elles s'appuient sur une structuration verticale à travers l'action des ligues à l'échelle régionale, des comités à l'échelle départementale et des associations et clubs sportifs au niveau local. De leur côté, les **collectivités locales** participent à l'organisation du sport français depuis le début du XXème siècle et ont renforcé leur rôle – souligné par la loi sur le sport de 1984 – suite au processus de décentralisation engagé en France à partir de 1981. Elles sont souvent présentées comme les premiers financeurs du sport avec plus de dix milliards annuels de dépenses dans ce secteur par la gestion d'environ 80% du parc français d'équipements sportifs, le soutien financier aux associations sportives locales ou encore l'organisation de manifestations sportives. Elles ont cependant pour objectif prioritaire de développer non pas des disciplines sportives mais des territoires strictement circonscrits sur le plan administratif. Le sport étant une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivité, la quasi-totalité des dirigeants locaux considèrent qu'investir dans le sport peut concourir aux objectifs de développement territorial, généralement entendus comme l'animation et l'augmentation de l'attractivité (capacité à attirer des habitants, des entreprises et des touristes) du territoire. La plupart des collectivités mènent donc des politiques sportives locales de manière horizontale, ce qui signifie que chaque conseil régional, conseil départemental, établissement public de coopération intercommunal (EPCI) ou municipalité peut mener une politique sportive locale⁴. Se pose alors la question de **l'articulation entre les politiques sportives fédérales et locales, c'est-à-dire de leur tendance à converger ou non au service du développement d'une pratique sportive sur un territoire donné.**

Schéma : L'articulation entre les politiques sportives fédérales et locales



³ Loi sur le sport, 1984.

⁴ Les concepts de « développement du sport » et « du territoire » sont ici entendus comme des « catégories langagières au contenu pluriel et évolutif, plutôt que d'en imposer une définition normative et auréolée d'un statut scientifique » (Le Yondre & Sempé, 2021, p. 26).

2. Problématique

Il s'agit donc de se demander dans quelle mesure, en cherchant à développer la pratique sportive, les fédérations sportives satisfont ou contraignent les objectifs politiques des collectivités sur leur territoire (et inversement). Dans cette perspective, l'ambition de ce travail est double.

Tout d'abord, il s'agit d'analyser la **nature de l'articulation entre les politiques sportives fédérales et locales**. Cela doit permettre de définir ce qui la caractérise et de la qualifier en identifiant quels en sont les déterminants. Ce travail vise alors à interroger quels sont les objets et « ingrédients » de contexte qui façonnent cette articulation (Bidart et Mendez, 2010). Cela revient à identifier une variété d'hypothèses comme l'existence de thématiques privilégiées (espaces de pratiques, emploi sportif, etc.) et enjeux (structuration suite aux réformes territoriales de 2016, adaptation à l'évolution des pratiques, accueil de GESI, etc.). Le fonctionnement respectivement vertical (pour les fédérations) et horizontal (pour les collectivités locales) de ces organisations fonde notre questionnement sur le niveau d'échelle territoriale approprié pour étudier leurs interactions. Les déterminants de leur articulation sont-ils différents selon les niveaux ? La photographie du modèle d'organisation du sport en France laisse entrevoir une certaine horizontalité où les ligues, relais régionaux de la politique fédérale, auraient des relations privilégiées avec les conseils régionaux. Il en serait de même concernant les comités départementaux avec les conseils départementaux et avec les clubs au niveau local. Il nous semble pourtant qu'une réalité plus complexe doit être saisie par l'existence **d'une relation plus bilatérale entre des fédérations sportives nationales et certaines collectivités territoriales**. Il est également imaginable que la supposée logique « top-down » qui voudrait que chaque niveau territorial se fasse le représentant de la stratégie fédérale au niveau local ne soit pas l'adage de toutes les organisations et que des formes contradictoires d'interactions locales se juxtaposent pour venir complexifier le schéma d'ensemble.

Dans un second temps, la thèse analysera **la fonction** de l'articulation entre fédérations et collectivités. Au-delà des éléments de langage relatifs à la cohérence de l'action publique en matière de sport, **quels sont les objectifs politiques associés à une meilleure convergence des politiques sportives fédérales et locales ?** Il s'agit de comprendre à quoi et à qui sert cette articulation afin d'identifier les ressources, les valeurs et les intérêts qu'elle met en lumière. Cela revient à interroger le rapport des différentes parties prenantes institutionnelles (État, mouvement sportif, bloc local, etc.), organisationnelles (différentes collectivités et fédérations) et individuelles (membres de ces organisations) de la gouvernance du sport à cette question. Ce second travail de qualification se veut alors en mesure de dépeindre des configurations dont il convient d'identifier les conséquences sur la structuration du système sportif français.

3. Cadre théorique

Sur le plan théorique, ce travail appréhende l'articulation entre les politiques sportives fédérales et locales comme l'une des composantes de la gouvernance du sport. Il part en effet du principe que les politiques publiques n'émanent plus uniquement de l'État mais également des organisations privées et de la société civile à différents niveaux (Saurugger et Grossman, 2012). C'est le cas dans le domaine du sport, qui s'est progressivement développé comme un secteur d'action publique (Defrance, 2000). Les travaux sur les politiques sportives (voir par exemple Bayeux, 2013 ; Callède, 2002 ; Honta, 2004 ; Koebel, 2017 ; Charrier et Lapeyronie, 2018) rendent en effet compte d'une multiplication des acteurs qui participent aux décisions en matière de sport par leurs interactions, au-delà des gouvernements nationaux (Bayle, 2019). Cette dimension justifie une approche de l'articulation **dans sa dimension interactive, par l'étude des relations entre fédérations sportives nationales et collectivités locales**. Cette dernière est d'autant plus légitime que les travaux

sur l'action publique sportive s'intéressent historiquement à des acteurs interagissant au même niveau d'échelle, comme les collectivités locales avec les clubs ou l'État avec les fédérations (voir Callède et Dané, 1991 ; Dulac, 1998 ; Chaboche, 2010, etc.).

Dans cette perspective, la thèse mobilise prioritairement la sociologie de l'action publique et s'intéresse à la fois aux acteurs, institutions, représentations, processus et résultats de l'action publique (Lascoumes et Le Galès, 2014). Elle étudie les relations entre fédérations et collectivités en les appréhendant comme des **réseaux d'action publique**, c'est-à-dire « le résultat de la coopération plus ou moins stable, non hiérarchique, entre des organisations qui se connaissent et se reconnaissent, négocient, échangent des ressources et peuvent partager des normes et des intérêts (Le Galès et Thatcher, 1995, p. 14). L'intérêt de cette approche est qu'elle **étudie les relations de pouvoir, au prisme notamment des ressources, représentations et intérêts que ces organisations et leurs membres échangent autour de la définition de l'action publique légitime** (Hassenteufel, 2011). Ce travail utilise d'autres concepts et théories de l'action publique, en premier lieu la sociologie des problèmes publics, afin de comprendre comment les fédérations et collectivités négocient « ce qui fait problème » en matière d'action publique sportive (Neveu, 2015). Il s'agit alors d'étudier les processus de mise à l'agenda des partenariats entre fédérations et collectivités à différentes échelles. La théorie des flux de Kingdon (1984) sert ainsi successivement de cadre d'analyse pour dépeindre les effets de l'agenda gouvernemental – à travers l'exemple de la réforme de gouvernance du sport engagée en 2018 – sur l'articulation entre les politiques sportives fédérales et locales, ou encore le processus d'alignement des intérêts fédéraux et locaux autour de produits de politiques publiques comme la programmation d'un équipement ou l'organisation d'un événement sportif (voir Lopez et al., 2021 ; 2023).

4. Méthodologie et ancrage de la thèse

L'analyse de l'articulation par la sociologie de l'action publique justifiait de « plonger au cœur » de ce phénomène social, c'est-à-dire d'explorer l'objet en l'observant partout où il semble se donner à voir (Musselin, 2005). Cette méthodologie à fort caractère inductif a conduit vers une « approche décentrée » telle que préconisée par Jonathan Grix (2010), c'est-à-dire en se focalisant sur les jeux d'acteurs et systèmes d'action sans occulter le poids des institutions sur les configurations observées. Cela a abouti à une étude de l'articulation à trois niveaux distincts :

1/ Celui du **contexte institutionnel** en étudiant les relations entre les représentants des intérêts du mouvement sportif (CNOSF, CPSF, etc.) et des collectivités locales (associations d'élus locaux) dans le contexte de « chantier » autour de la réforme de gouvernance du sport en France et de création de l'ANS. Cette séquence de la politique sportive nationale française a été appréhendée comme un terrain de jeu pour l'étude des relations entre les différents groupes d'intérêts positionnés sur l'objet.

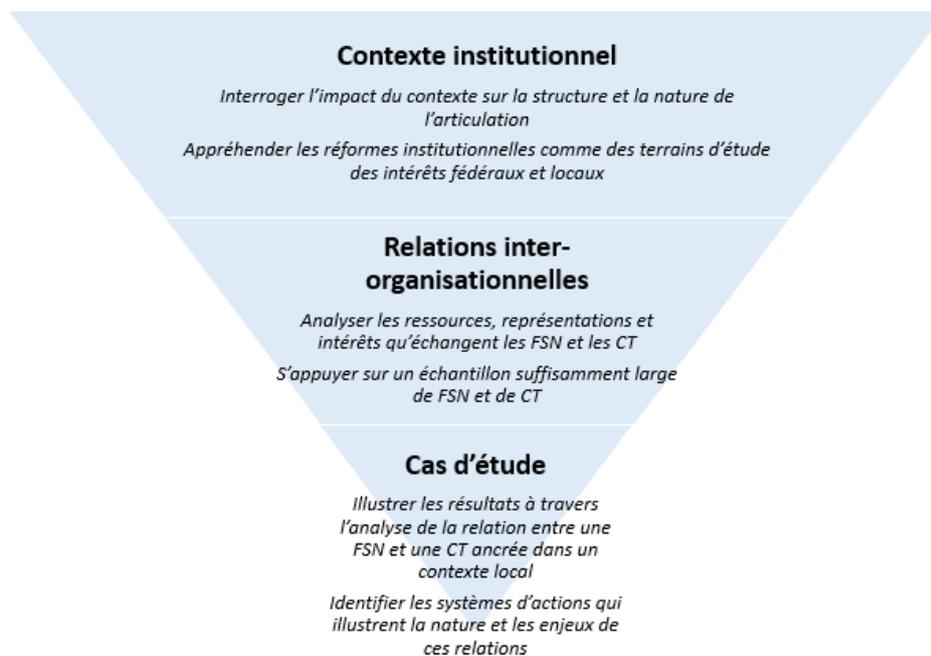
2/ Celui du **contexte inter-organisationnel** à partir d'un échantillon d'environ 30 fédérations et collectivités de différents types, afin de donner à voir les facteurs qui influent sur la propension de ces acteurs à travailler (ou non) autour d'objectifs de développement communs.

3/ Celui du **contexte local**, par la sélection d'un cas d'étude à partir de configurations identifiées comme originales : l'existence de contrats de partenariat entre une collectivité locale – la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) – et deux fédérations sportives : la Fédération française de cyclisme (FFC) et la Fédération française de golf (FFG).

Dans ce cadre, la thèse s'appuie sur une **méthodologie principalement qualitative**, basée sur le croisement d'observations participantes, la réalisation d'entretiens semi-directifs et l'analyse de documents (Wolcott, 1983). L'originalité de la méthodologie réside dans l'usage prioritaire et

structurant de l'observation participante sur chacun des terrains⁵, en l'appréhendant comme un levier d'accès aux espaces et acteurs pertinents pour l'objet d'étude (Hassenteufel, 2011). L'étude de cas conduite à Saint-Quentin-en-Yvelines a été réalisée dans le cadre d'un « stage doctoral » de plusieurs mois au sein du service des sports & loisirs de la collectivité en 2020. Il s'agit d'un positionnement innovant dans la mesure où il se distingue d'une thèse CIFRE et d'un contrat de recherche, ce qui pose des enjeux de positionnement et une épreuve de légitimité singuliers, analysés dans une publication à paraître (Lopez, 2024). Ce travail pose ainsi une première pierre pour l'analyse des relations fédérations/collectivités en s'appuyant sur l'usage de l'enquête ethnographique à plusieurs niveaux – de l'analyse de la conception et la mise en œuvre d'une réforme institutionnelle à celle d'une stratégie de lobbying commune à la CASQY et la FFC dans un contexte local précis – ce qui est nécessaire lorsqu'il s'agit d'explorer un phénomène social encore peu étudié (Dubois, 2012).

Schéma : les trois niveaux de l'analyse de l'articulation



5. Résultats

5.1. La nature des relations fédérations/collectivités

Concernant la nature de l'articulation entre les politiques sportives fédérales et locales, la thèse montre qu'elle prend, à chaque échelle d'analyse, la forme **de relations de pouvoir autour de la définition du « sport » légitime**. Ces relations opèrent entre fédérations et collectivités, entre leurs membres, mais également entre ces organisations et l'État, qui joue un rôle important dans leur régulation. Elles se manifestent par des échanges de ressources, représentations et intérêts qui convergent ou se confrontent selon les situations.

⁵ Le plus souvent en participant à des colloques, conférences, commissions, formations, réunions ou encore congrès en lien avec l'objet d'étude, en adoptant divers positionnements stratégiques (auditeur, animateur, stagiaire, membre de commission, etc.).

En termes de **dynamiques collaboratives**, la première tendance identifiée est le développement de partenariats bilatéraux – le plus souvent matérialisés par des conventions ou contrats de partenariat – entre des fédérations sportives nationales et des collectivités locales. Cet échange de ressources au service d'intérêts communs porte le plus souvent sur de la mutualisation de moyens pour assurer des objectifs communs. Il s'agit pour les collectivités d'animer et faire rayonner un territoire par l'accueil d'événements ou d'équipes sportives de haut-niveau, en les hébergeant dans des équipements locaux nécessaire à la satisfaction des objectifs fédéraux en matière de haut-niveau. Surtout, ce développement des partenariats fédérations/collectivités est favorisé par certains **contextes favorables**, comme l'accueil d'un GESI sur un territoire. À titre d'exemple, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) et la FF Rugby ont signé une convention de partenariat autour du développement du rugby dans la région en réponse à l'obtention de la Coupe du monde 2023 par la France. Le second levier tient dans les relations interpersonnelles entre dirigeants fédéraux et locaux. Les résultats montrent que l'identité des dirigeants impliqués dans ces processus de collaboration répond à des profils spécifiques définis comme des « maires fédéraux » ou des « présidents de fédération de proximité ». Cela signifie que le parcours personnel et professionnel des dirigeants (et plus largement leur niveau de capital) a un impact déterminant sur leur propension à collaborer avec d'autres organisations, ainsi que sur l'identité de leurs organisations partenaires. La dimension politique de ces organisations permet la présence d'élus dont la « double casquette » fédérale et locale favorise leur capacité à se muer en « **entrepreneurs de partenariats** » fédération/collectivité. C'est également le cas de certains individus transfuges⁶ qui, lorsqu'ils passent d'une fédération à une collectivité (ou l'inverse), traduisent ce parcours en ressource au service des partenariats fédération/collectivité.

Par ailleurs, les résultats donnent à voir des **logiques plus conflictuelles**. Ces tensions se cristallisent le plus souvent autour des normes pour la pratique en compétition dans les équipements sportifs (où les intérêt fédéraux et locaux se confrontent) ou à l'attrait grandissant des collectivités locales pour l'offre sportive privée commerciale. Ce déséquilibre peut s'expliquer par l'évolution de la légitimité du mouvement sportif dans les représentations des dirigeants locaux, en premier lieu par son incapacité perçue à répondre à des objectifs de rationalisation des politiques sportives. Dans ce contexte, les fédérations cherchent à influencer les agendas politiques locaux par le déploiement d'un répertoire d'action caractéristiques des groupes d'intérêts contemporains (techniques de lobbying comme la veille concurrentielle, la communication, l'intermédiation, etc.). En témoignent par exemple le recrutement de salariés en charge des relations aux collectivités (FFBB, FF Athlétisme), le développement d'un service de conseil en aménagement sportif local (FF Natation, FF Montagne et escalade), voire le financement de projet sportif locaux (FFF). Ces stratégies sont d'une intensité et efficacité variables en fonction des ressources, représentations et intérêts des dirigeants de chaque fédération.

Ainsi, peut-on considérer que les politiques sportives locales et fédérales s'articulent lorsque les relations entre les organisations qui les portent se caractérisent par un consensus autour de la définition du sport légitime sur leur territoire d'interaction. Chaque situation doit ainsi être contextualisée dans la mesure où elle **dépend en premier lieu des dynamiques locales** (Charrier et Jourdan, 2019) : c'est-à-dire de l'histoire et la géographie des territoires et disciplines mais, surtout, des configurations politiques et organisationnelles propres à chaque organisation.

5.2. Les lieux et les contextes qui donnent à voir ces jeux de pouvoir

⁶ Par exemple le président de la FF Basketball, ancien directeur général adjoint d'un conseil départemental et qui a fait de la relation aux collectivités locales une priorité stratégique de sa politique de développement, ou encore l'adjointe au maire de Créteil en charge des sports, par ailleurs Secrétaire générale de la FF Handball et qui s'est mobilisée en faveur de la programmation de la Maison du handball à Créteil.

Nos résultats permettent d'identifier trois éléments capables de structurer et/ou de produire des contextes particulièrement probants pour analyser ces relations. Il s'agit des espaces de pratiques, des événements sportifs ainsi que des moments d'incertitude politique. Ces aspects peuvent être déclinés en fonction de l'objet des relations fédérations/collectivités : leurs négociations peuvent porter sur la définition de ce que doit être « l'équipement sportif » ou « l'événement sportif » légitime, ce qui permet de rendre compte des luttes entre acteurs pour le monopole de ces définitions.

Les **espaces et lieux de pratique** jouent un rôle d'intermédiaire, voire de médiateur (Mounet et al., 2012) autour duquel se polarisent les intérêts fédéraux et locaux. Ils constituent le plus souvent le socle des relations fédérations/collectivités. Ils peuvent, en effet, être le mobile de leurs relations lorsque l'espace de pratique est directement l'objet de leurs interactions, ou le mobilier aux relations fédérations/collectivités lorsque la présence d'un espace de pratique crée les conditions de leurs interactions autour d'aspects plus larges. La thèse démontre par exemple comment la programmation et l'exploitation du Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines a conditionné la nature des interactions entre l'agglomération et la FFC, tandis que le Golf National a seulement servi de support à un partenariat engagé avec la FFG autour de l'accueil de la Ryder Cup sur le territoire.

Cette étude a également rendu compte du rôle déterminant **des événements sportifs**, qui ont tendance à jouer un rôle d'effet levier en matière de gouvernance collaborative (Chalip, 2006 ; Misener & Mason, 2009, etc.). Par leur forte médiatisation, ils renforcent la valeur symbolique que les acteurs politiques associent au sport et ouvrent des fenêtres vers la mise à l'agenda de projets de développement complexes, qui nécessitent des ressources et ouvrent un horizon temporel favorable à la collaboration entre acteurs fédéraux et locaux. À titre d'exemple, nos travaux ont montré que l'association France Urbaine avait pris la décision de s'investir dans les questions de sport au moment de l'attribution des JOP 2024 et du lancement du « chantier » de réforme de la gouvernance du sport français en 2017. Ce nouvel attrait pour le sport s'inscrivait dans la perception par les dirigeants de l'association d'une opportunité de visibilité dans un contexte de concurrence entre les différentes associations d'élus. C'est à partir de cette réflexion que l'association a fait de sa relation avec le mouvement sportif une nouvelle priorité stratégique. Les événements sportifs jouent donc en premier lieu un rôle d'exacerbation des enjeux qui caractérisent initialement les relations fédérations/collectivités.

À partir de ces éléments, nous pouvons prolonger l'analyse à propos des espaces/temps qui peuvent favoriser l'étude des relations fédérations/collectivités. La programmation d'un équipement et l'accueil d'un événement sont d'abord des « moments » **identifiés comme stratégique par les acteurs politiques et sportifs** à différentes échelles dans la mesure où ils le **perçoivent comme une opportunité de changement politique, ce qui crée de l'incertitude**. Le même mécanisme a été rendu visible à l'échelle de la réforme de gouvernance du sport engagée à partir de l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la république en 2017. Ce « moment » a servi de terrain de jeu aux représentants des intérêts sportifs fédéraux et territoriaux dans la mesure où il ouvrait une « fenêtre d'opportunité » vers des changements politiques. Il s'agit, en effet, **d'événements médiatiques ou de temps politiques qui portent en eux des incertitudes que les acteurs cherchent à mettre à leur profit**. L'un des apports de notre étude réside alors dans l'intérêt d'appréhender ces moments comme des terrains donnant à voir certains aspects des relations entre acteurs de la gouvernance du sport qui sont moins visibles dans d'autres contextes.

5.3. La fonction des partenariats entre fédérations et collectivités

Les résultats de la thèse apportent également des éléments de réponse concernant la « fonction » de l'articulation entre politiques sportives fédérales et locales. Ils témoignent tout d'abord

d'une tendance globale au développement de la gouvernance par les partenariats dans un souci de rationalisation de l'action publique en France (Bordiec et Sonnet, 2020). Les collaborations entre fédérations et collectivités sont, en effet, d'abord appréhendées comme des instruments pour satisfaire des objectifs plus larges. En ce sens, elles appréhendent leurs relations comme un outil au service de ce qu'elles considèrent être « l'efficacité » de leur politique sportive. Cette efficacité est toutefois appréhendée au prisme d'un **équilibre, souvent fragile, entre des logiques de rayonnement** (être visible et attractif dans un environnement concurrentiel) **et de rationalisation budgétaire** (engager le moins de ressources possibles pour atteindre ces objectifs). Cette dimension est par exemple visible dans le cas d'étude proposé du partenariat entre la CASQY et la FFC. L'agglomération s'appuie sur la visibilité et l'image de marque de la fédération en attirant son siège sur le territoire, bénéficiant du plus haut niveau de labellisation que la FFC et l'UCI proposent aux collectivités, ou encore en accueillant des compétitions de haut-niveau participant à son rayonnement. Cependant, les modalités du partenariat mettent en lumière une dynamique parallèle (et paradoxale) de rationalisation des dépenses dans le secteur sportif : en imposant à la FFC de cohabiter avec un exploitant privé au sein du Vélodrome et d'organiser un nombre annuel de « manifestation sportives obligatoires », ou encore en réduisant le montant des subventions allouées aux associations sportives. En somme, cette articulation fait à la fois l'objet d'un processus d'**instrumentation** (par l'existence de dispositifs destinés à réduire les risques économiques et politiques associés à la collaboration) et d'**instrumentalisation** (au service d'objectifs de rayonnement de la discipline et du territoire, voire de stratégies politiques individuelles). Cela traduit l'inscription de ces relations dans une vision entrepreneuriale et néo-managériale du « développement du sport » et du « développement du territoire ». Les acteurs qui les portent sont en grande majorité convertis aux préceptes du New Public Management puisqu'ils appréhendent le développement au prisme d'une plus grande attractivité (attirer des cotisants) dans un contexte concurrentiel.

Le rôle de l'État dans la régulation du système sportif en France participe par ailleurs des valeurs politiques associées à cette question de l'articulation. Celle-ci répond à une dynamique plus structurelle de promotion de la gouvernance par les réseaux dans laquelle ces relations s'inscrivent. La thèse démontre comment l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron et la perspective de l'accueil des JOP 2024 ont renforcé cette dynamique. En témoigne la tendance à présenter l'articulation entre les politiques sportives fédérales et territoriales – en s'appuyant notamment sur la nouvelle ANS née en 2019 – comme un outil au service de la réussite des Jeux et, plus largement, de la cohérence et l'efficacité de la politique sportive nationale (Lopez et Morteau, 2024, à paraître). Autrement dit, le « problème » de l'articulation a été largement mobilisé comme un récit, dans une logique de recyclage des politiques publiques (Lascombes, 1995) pour justifier d'une rationalisation de l'intervention de l'État dans le sport. Les partenariats entre fédérations et collectivités doivent d'abord répondre à des objectifs de compétitivité et de rayonnement diplomatique par l'amélioration des performances des équipes et athlètes et haut-niveau et l'accueil de GESI sur le territoire. Paradoxalement, ils sont également perçus comme un outil de réduction des dépenses publiques dans le secteur sportif.

L'inscription de ces relations dans des objectifs politiques démontre la légitimité ambivalente **du sport en tant que secteur d'action publique**. Cette « **tension sportive** » entre outil de rayonnement et rationalisation budgétaire s'explique en premier lieu par la sporadicité des moments médiatiques qu'il engendre (le plus souvent par le biais de résultats sportifs ou l'accueil d'événements sportifs), et donc des profits politiques qui lui sont associés. Toutefois, nous avons pu voir que cette question de la légitimité du sport en tant que secteur d'action publique, plus qu'elle ne peut être tranchée en vertu de l'étude des relations fédérations/collectivités, lui sert de contexte et produit des effets sur la nature de ces relations.

6. Conclusion et ouverture

Ce travail offre donc une première grille pour analyser l'articulation entre les fédérations et les collectivités locales. Il permet de mieux comprendre ce phénomène social par la mise en lumière des acteurs (collectifs et individuels), des valeurs et des intérêts qui lui sont associés dans différents contextes. Ce faisant, la thèse ouvre de nombreuses perspectives de prolongation autour de cet objet de recherche. Elle ouvre d'abord la voie à des *analyses comparées* en étudiant cette articulation dans d'autres contextes nationaux, ainsi qu'en explorant d'autres composantes de la gouvernance du sport (par exemple les relations entre les fédérations sportives et le monde économique). La force explicative des approches par cas ayant été démontrée, il s'agirait de porter de nouveaux travaux ancrés dans des contextes locaux, en travaillant sur d'autres disciplines, territoires et organisations. L'une des limites de l'étude réside par ailleurs de **l'autonomie relative de ces relations**, tant elles sont contraintes par le haut (rôle de l'État, normes des fédérations internationales, cahiers des charges des organisateurs et détenteurs de droit de diffusion des GESI, poids de l'Union Européenne, etc.) et par des logiques infra-organisationnelles (jeux d'acteurs entre et au sein des organisations, ressources et représentations des dirigeants, impact de l'évolution des pratiques sur ces représentations, etc.). Les résultats de l'étude plaident donc pour que ces relations, lorsqu'elles sont appréhendées dans des séquences politiques comme la programmation d'un équipement, l'organisation d'un événement ou l'engagement d'une réforme, soient étudiées dans leur interactions complexes avec l'ensemble des acteurs qui cherchent à impacter la définition du « sport » légitime à travers elle. Enfin, l'une des perspectives majeures tient dans l'analyse des **effets sociaux** de ces relations et, par-delà, des politiques sportives à différentes échelles. **Quelle capacité politique apporte la gouvernance partenariale du sport pour répondre à la demande sociale ?** Cela revient à confronter ces dynamiques aux questions de santé publique, de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive, ou encore d'aménagement et d'emploi sportifs durables. La question de la pérennité de l'articulation se pose tout particulièrement dans la mesure où nos résultats donnent à voir des logiques d'instrumentalisation qui dépendent inéluctablement des séquences et agendas politiques. Ils offrent alors des points d'appui pour la recherche supposée foisonnante sur les questions d'impact et d'héritage des JOP 2024. Si l'effet levier de l'événement en matière de gouvernance partenariale a été démontré, ce travail préconise de l'appréhender comme un processus à long terme. Cela doit permettre de comprendre si l'articulation entre politiques sportives fédérales et locales est d'abord un instrument qui produit des effets sur le système sportif ou une ressource stratégique au service d'objectifs politiques conjoncturels.